

Liste des investissements productifs éligibles par enjeu

Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires				
Types de matériel	Matériels	Financement MAAF (+ FEADER)	Financement AERMC (maxi)	Financement AELB (maxi)
Équipements spécifiques du pulvérisateur	Cuve de rinçage embarquée sur le pulvérisateur (ou sur le tracteur) avec kit de rinçage intérieur des cuves/kit d'automatisation de rinçage des cuves	40%		20%
Matériel de substitution	Matériel de lutte mécanique contre les adventices : bineuse, houe rotative, système spécifique de binage sur le rang, système de guidage automatisé pour bineuses, désherbineuse, herse étrille, pailleuse et ramasseuses ou enrouleuses pour films organiques biodégradables, matériel spécifique de binage inter-rang, récupérateur de menue-paille.	40%	40%	20% (bineuse, desherbineuses, herses étrilles et houes rotatives)
	Matériel de lutte thermique (échauffement léthal) type bineuse à gaz, traitement vapeur	40%	40%	20%
	Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique : filets tissés anti-insectes, filets insect proof et matériel associé	40%	40%	20%
	Matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés "entre rang" et de couverts de zones de compensation écologique	40%	40%	20% (uniquement les matériels spécifiques à l'arboriculture et viticulture)
	Matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts, de l'enherbement inter-rangs et des zones de compensation écologique	40%	40%	20% (uniquement les matériels spécifiques à l'arboriculture et viticulture)
	Epampreuse, effeuilleuse	40%	40%	
	Système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'inter-culture (y compris avec le GPS)	40%	40%	20%
Matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation des haies et d'éléments arborés		40%	40%	20%
Outils d'aide à la décision	station météorologique, thermo-hygro-mètre, anémomètre, GPS (matériel embarqué ou non, sauf l'antenne relai)	40%	40%	

Réduction des pollutions par les fertilisants				
Types de matériel	Matériels	Financement MAAF (+ feader)	Financement AERMC (maxi)	Financement AELB (maxi)
Équipements visant à une meilleure répartition des apports	Pesée embarquée des engrais	40%		
	Pesée sur fourche, pompe doseuse	40%		
	Matériel visant à une meilleure répartition (systèmes de débit proportionnel à l'avancement) et à moduler les apports	40%		
	Système automatisé de préparation et de recyclage des solutions nutritives avec traçabilité pour le secteur horticole et maraîcher	40%	40%	
	Localisateurs d'engrais sur le rang (bineuse, semoir spécifique ou sur planche) et système de limiteur de bordures	40%		
	Semoirs spécifiques (accessoires d'un autre matériel) sur bineuse pour l'implantation de CIPAN dans des cultures en place, hors zone d'implantation obligatoire de CIPAN.	40%	40%	20%
Outils d'aide à la décision	Acquisition d'outils d'aide à la décision (GPS - logiciel de fertilisation, logiciel lié à l'agriculture de précision, [outil de pilotage de la fertilisation,...])	40%	40%	

Lutte contre l'érosion				
Types de matériel	Matériels	Financement MAAF (+ feader)	Financement AERMC (maxi)	Financement AELB (maxi)
Matériel améliorant les pratiques culturales	Matériel pour casser la croûte de battance sur les cultures en place (houe rotative, herse étrille)	40%		
	Matériel permettant de limiter l'affinement de surface lors de semis et matériels de ce type ayant le même objet et équipant les semoirs	40%		
	Effaceurs de traces de roues pour limiter les amorces de formation de ravines	40%		
	Matériel adapté sur planteuse permettant la formation de micro buttes empêchant le ruissellement de l'eau	40%		
Matériel spécifique pour	Matériel de semis d'un couvert végétal des sols dans une culture en place	40%		20%

l'implantation et l'entretien de couverts, de l'enherbement inter-cultures ou inter-rangs, ou des zones de compensation écologique (les matériels de semis directs ne sont pas éligibles)	Matériel de semis adaptés pour le semis de cultures intermédiaires dans un couvert végétal	40%		20% (petit matériel adaptable sur un matériel existant - plafond à 6000 €)
	Matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts et de l'enherbement inter-rangs	40%		20%

Lutte contre l'érosion

Matériel végétal, paillage, protection des plants et main-d'œuvre associée pour l'implantation de haies ou d'éléments arborés	Matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies ou d'éléments arborés	40%		20%
---	---	-----	--	-----

Réduction de la pression des prélèvements existants sur la ressource en eau

Types de matériel	Matériels	Financement MAAF (+ feader)	Financement AERMC (maxi)	Financement AELB (maxi)
Matériel de mesure en vue de l'amélioration des pratiques	Station météorologique, thermo-hygromètre, anémomètres		40%	
	Appareils de mesure pour déterminer les besoins en eau (tensiomètres, capteurs sols, capteurs plantes, sondes capacitives)		40%	
	Logiciel de pilotage de l'irrigation avec pilotage automatisé		40%	
Matériels spécifiques économes en eau	Système de régulation électronique pour l'irrigation		40%	
	Système de collecte et de stockage en vue de la récupération des eaux pluviales de leur utilisation		40%	
	Système d'arrosage maîtrisé pour le secteur horticole, arboricole, maraîchage et viticole (système goutte à goutte, gaines gouttes à gouttes, rampes d'arrosage, planteuse manuelle spécifique permettant de limiter l'arrosage à la plantation)		40%	
	Système de recyclage et de traitement (dégrilleur, décanteur, traitement biologique, ...) des eaux de lavage utilisées pour certaines productions spécialisées		40%	
	Machines de lavage pour certaines productions économes en eau		40%	

Réduction de la pression des prélèvements existants sur la ressource en eau (suite)

	Équipements de maîtrise des apports d'eau à la parcelle (régulation électronique, système brise jet, vannes programmables pour automatisation des ouvertures intégrales, ...)		40%	
--	---	--	-----	--

Maintien de la biodiversité

Types de matériel	Matériels	Financement MAAF (+ feader)	Financement AERMC (maxi)	Financement AELB (maxi)
	Matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation des haies et d'éléments arborés	40%		

Économie d'énergie dans les serres existantes au 31 décembre 2005

Types de matériel	Matériels	Financement MAAF (+ feader)	Financement AERMC (maxi)	Financement AELB (maxi)
Système de régulation (régulation assistée par ordinateur)	Logiciel permettant la fluctuation de la température de la serre autour d'une valeur moyenne et/ou l'ordinateur climatique comprenant ce module ainsi que l'installation, l'alimentation électrique, les sondes et l'automate de contrôle.	40% ou 45% si JA		
Open buffer (stockage d'eau chaude)	Ballon de stockage d'eau permettant le découplage de la production de chaleur et de la distribution de chaleur dans la serre. Cette installation comprend le ballon, sa mise en place par une entreprise, les raccords électriques et le module de régulation			
Écrans thermiques	Toile mobile déployée au dessous de la couverture de la serre, comprenant les supports, le mécanisme de fermeture et ouverture, la toile, la régulation, le branchement électrique et le montage			
Aménagement des serres	Couverture économe en énergie : mise en place de couverture double paroi gonflable plastique, en polycarbonate ou plexiglas			
	Compartmentation : mise en place de paroi rigide ou souple et mobile ou non à l'intérieur des serres			
Aménagement de la chaufferie	Mise en place de condenseurs			
	Calorifugeage du réseau en chaufferie			
Réseau de chauffage « basse température »	Distribution par un seul réseau de tuyaux de chauffage basse température localisée au sol et/ou dans les tablettes de culture y compris tubes, supports, vannes, pompe et collecteur primaire			

Arrêté Préfectoral Régional PVE 2014

ANNEXE 2 bis modifiée : Liste des investissements non productifs éligibles au titre du PVE (mesure 216)

Liste des investissements non productifs (INP) éligibles au dispositif 216 du PDRH

Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires					
Types de matériel	Matériels	Financement MAAF (+ feader)	Financement AERMC (maxi)	Financement AELB (dont FEADER)	Conditions complémentaires
Dispositifs de traitement des eaux phytosanitaires.	Correspondant aux références retenues par le ministère en charge de l'écologie : Dispositif de traitement biologique, ultrafiltration, lit biologique, photo catalyse, osmose inverse et filtration.				Justifier du choix du traitement et du dimensionnement retenu (effectué ou a minima validé par un technicien formé)
Équipements sur le site de l'exploitation	Aménagement de l'aire de remplissage étanche avec système de récupération de débordements accidentels (y. c. butées pour les roues du matériel, raccordement au réseaux EDF, AEP et clapets anti-retour ou système de séparation des eaux de pluies, les cuves de rétention et système de sécurité, système de prétraitement)			40%	Au delà de 60m2 l'exploitant devra justifier du dimensionnement de l'aire au regard des engins présents sur l'exploitation. La couverture de l'aire n'est pas financée. En revanche, les murets ou bardages ceinturant l'aire de lavage et de remplissage le sont.
	Aménagement de l'aire de lavage (et remplissage) intégrant les prescriptions minimales suivantes : plateforme étanche permettant de récupérer tous les liquides en un point unique d'évacuation, présence d'un décanteur, présence d'un séparateur à hydrocarbures, système de séparation des eaux pluviales, présence d'un dispositif de traitement des eaux phytosanitaires		75% dans les AAC et zones prioritaires 50%* en dehors		
	Aménagement d'une paillasse ou d'une plate-forme stable pour préparer les bouillies, matériel de pesée et outils de dosage <i>Rayonnage pour le stockage des bidons si et seulement si présence de cuves de récupération + outils de pesage + égouttoir, rince-bidon et accroche sachet</i>				
	Réserves de collecte des eaux de pluie et réseau correspondant (équipements à l'échelle des bâtiments de l'exploitation, y c.vanne trois voies), dimensionnées pour les besoins de l'aire de lavage et/ou de remplissage				
	Potence (y. compris filtre avant la potence), réserve d'eau surélevée				
	Plateau de stockage avec bac de rétention pour le local phytosanitaire				
	Volucompteur programmable non embarqué pour éviter les débordements de cuve				40%
* pour l'AERMC, ces investissements sont éligibles si et seulement si il y a existence ou création d'une aire de lavage du pulvérisateur au sein de l'exploitation qui fait l'objet de la demande d'aide					

Liste des investissements spécifiques éligibles au dispositif 121B du PDRH

Taux maximum d'aides publiques = 40%, 50% si JA

Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires					
Types de matériel	Matériels	Financement MAAF (+ feader)	Financement AERMC	Financement AELB (maxi)	
Investissements immatériels	les investissements immatériels concernent en particulier les études de dimensionnement des aires de lavage et des système de traitement des effluents phytosanitaires. Les coûts de certification sont également pris en compte. Le coût des études immatérielles est pris en charge dans la limite de 10% des investissements matériels auxquels ils se rapportent.		40%		
autres investissements spécifiques	les clôtures et les pompes à museau pour la mise en defens des cours d'eau (éligible pour l'enjeu nitrates uniquement)		40%		